

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Julie Thibault	Numéro de permis 2015893	Date d'inspection Le 29 août 2022	
Nom de l'établissement Garderie chez Julie		Numéro de téléphone (506) 284-0238	
Adresse 7692 17 Route Kedgwick NB E8B 1W5			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Mona Martin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

- Visite faite à l'établissement le matin pour une inspection de surveillance.
- Le ratio n'a pas été pris en compte. Aucun enfant de présent en garderie.
- L'aire de jeu extérieur est sécuritaire et offre aux enfants une quantité variée de jouets pour tous les enfants présents. Il n'y a pas de structure fixe dans le terrain de jeu.
- Un espace individuel est prévu pour les couches, les crèmes et les lingettes de chaque enfant, la procédure applicable au changement de couches est affichée bien en vue dans les lieux réservés aux changements des couches. Les enfants sont toujours sous surveillance durant le changement de couche.

original signé par
Mona Martin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 29 août 2022

Date

original signé par
Julie Thibeau

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 29 août 2022

Date